

Formation Habilitation Electrique Vehicule electrique : BOL

Sécurisez les interventions de vos collaborateurs sur les véhicules et engins électriques ou hybrides. Cette formation prépare aux habilitations BOL Exécutant et BOL Chargé de réparation en permettant d'identifier les risques électriques, de respecter les zones de voisinage et de réaliser ou d'encadrer des opérations d'ordre non électrique dans le respect des consignes de sécurité. À l'issue de la formation, l'employeur dispose des éléments nécessaires pour délivrer l'habilitation adaptée aux missions confiées.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

- sécuriser les opérations d'ordre non électrique réalisées sur les véhicules et engins électriques, hybrides ou thermiques ;
- prévenir les accidents liés à la présence d'équipements et de sources d'énergie électrique embarquées ;
- définir clairement les missions et les limites d'intervention des personnels **BOL Exécutant** et **BOL Chargé de réparation** ;
- harmoniser les pratiques de travail et renforcer l'application des procédures de sécurité au sein de l'entreprise ;
- réduire les risques humains, matériels et organisationnels lors des opérations de réparation, d'entretien ou de maintenance non électrique ;
- disposer d'une évaluation objective des compétences permettant à l'employeur de délivrer, le cas échéant, le titre d'habilitation adapté aux missions confiées ;
- contribuer au maintien des compétences, à la conformité de l'organisation et à la continuité des activités de l'entreprise.

Les + métier

Formation BOL à Lyon : préparez vos salariés à réaliser ou encadrer des opérations non électriques sur véhicules électriques et hybrides.



Public Visé

Personnel amené à réaliser ou à encadrer des opérations d'ordre non électrique sur des véhicules ou engins électriques, hybrides ou comportant une source d'énergie électrique embarquée, notamment : Mécaniciens et techniciens de maintenance automobile ou d'engins ; Carrossiers, peintres et préparateurs de véhicules ; Techniciens pneumatiques, agents d'entretien et opérateurs d'atelier ; Responsables d'atelier, chefs d'équipe et encadrants de proximité ; Toute personne appelée à être habilitée BOL Exécutant et/ou BOL Chargé de réparation par son employeur. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées de réaliser des opérations électriques, des consignations, des mesures, des connexions ou des déconnexions de batteries, qui nécessitent une habilitation adaptée.



Pré Requis

Aucune connaissance préalable en électricité n'est exigée.

Le participant doit toutefois :

- être amené à réaliser ou à encadrer des opérations d'ordre non électrique sur des véhicules ou engins thermiques, électriques ou hybrides ;
- posséder les compétences techniques nécessaires à l'activité professionnelle qui lui est confiée ;
- comprendre les consignes de sécurité, les instructions de travail et les documents utilisés pendant la formation ;
- pour le niveau **BOL Chargé de réparation**, disposer de l'autorité et des compétences nécessaires pour préparer, organiser et superviser les opérations.

Les opérations d'ordre non électrique peuvent être confiées à des personnes ne possédant pas de qualification en électricité, sous réserve qu'elles soient formées à la prévention du risque électrique et habilitées par leur employeur.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

identifier les sources d'énergie électrique embarquées et les principaux risques électriques présents sur les véhicules et engins thermiques, électriques ou hybrides ;
repérer les pièces nues sous tension, les canalisations électriques, les équipements électriques et les différentes zones de voisinage ;
distinguer les rôles, les responsabilités, le champ d'intervention et les limites des habilitations BOL Exécutant et BOL Chargé de réparation ;
évaluer les risques liés à une opération d'ordre non électrique et appliquer les mesures de prévention ainsi que les instructions de sécurité appropriées ;
réaliser une opération d'ordre non électrique en sécurité, en utilisant le matériel et l'outillage adaptés, sans intervenir sur les équipements électriques du véhicule ou de l'engin ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 5B012XLvhlelec-20260802

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

préparer, organiser, délimiter, signaler et faire respecter la zone de travail lors d'une opération placée sous la responsabilité d'un chargé de réparation ;
appliquer les procédures prévues en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique, rendre compte de l'opération réalisée et renseigner les documents applicables.

Parcours pédagogique

Cadre de l'habilitation électrique sur véhicules et engins

- Présentation de la réglementation applicable et des principes de prévention du risque électrique ;
- rôle et responsabilité de l'employeur dans la délivrance de l'habilitation ;
- présentation de la norme **NF C 18-550** ;
- signification des symboles **BOL Exécutant** et **BOL Chargé de réparation** ;
- distinction entre formation, avis après formation et titre d'habilitation. Notions élémentaires d'électricité
- Principales grandeurs électriques : tension, intensité, résistance, puissance et capacité ;
- distinction entre courant continu et courant alternatif ;
- effets du courant électrique sur le corps humain ;
- risques d'électrisation, d'électrocution, de brûlure, de court-circuit, d'arc électrique et d'incendie ;
- principes élémentaires de prévention du risque électrique. Architecture électrique des véhicules et engins
- Identification des différentes sources d'énergie électrique embarquées ;
- repérage des batteries, câbles, canalisations, connecteurs et équipements électriques ;
- distinction entre les équipements électriques de traction, de servitude et de service ;
- identification des composants susceptibles de présenter un risque électrique ;
- prise en compte des informations et prescriptions du constructeur. Environnement électrique et zones de voisinage
- Identification des pièces nues sous tension et des canalisations électriques ;
- présentation des différentes zones de voisinage et de leurs limites ;
- repérage des zones présentant un risque électrique ;
- principes de délimitation, de balisage et de signalisation de la zone de travail ;
- respect des distances et des conditions d'accès à l'environnement électrique. Rôles et limites du BOL
- Distinction entre opération d'ordre électrique et opération d'ordre non électrique ;
- identification des opérations pouvant être réalisées dans le cadre du BOL ;
- limites d'intervention du **BOL Exécutant** ;
- missions et responsabilités du **BOL Chargé de réparation** ;
- relations entre le chargé de réparation, les exécutants et les personnels habilités pour les opérations électriques ;
- identification des opérations interdites au titulaire du BOL. Préparation et réalisation des opérations non électriques
- Analyse du risque électrique avant l'intervention ;
- prise en compte des consignes, instructions de travail et documents applicables ;
- vérification de l'état et de l'adéquation du matériel et de l'outillage ;
- organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail ;
- réalisation d'une opération mécanique, de carrosserie, de peinture ou d'entretien sans intervenir sur l'équipement électrique ;
- respect des instructions de sécurité et compte rendu de l'activité réalisée. Conduite à tenir en situation anormale
- Réaction face à un câble, un connecteur ou un composant électrique endommagé ;
- arrêt de l'opération et mise en sécurité de la zone ;
- conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique ;
- conduite à tenir en cas de dégagement de fumée ou d'incendie ;
- procédures d'alerte, de protection et de transmission des informations. Applications pratiques et évaluation
- Repérage des sources d'énergie et des composants électriques sur un véhicule, un engin ou un équipement pédagogique ;
- identification des risques et des limites d'intervention ;
- mise en place du balisage et de la signalisation ;
- mise en situation en qualité de **BOL Exécutant** ;
- mise en situation en qualité de **BOL Chargé de réparation** ;
- évaluation théorique et évaluation pratique des savoir-faire.

Limite de la formation : le BOL autorise uniquement les opérations d'ordre non électrique concourant à la maintenance ou à la réparation. Il ne permet pas de réaliser une consignation, une vérification d'absence de tension, une mesure électrique, une connexion ou déconnexion de batterie, ni une intervention sur les câbles, connecteurs ou composants électriques.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et participative, adaptée aux activités professionnelles des participants, comprenant :

- des apports théoriques illustrés portant sur le risque électrique appliqué aux véhicules et engins électriques ou hybrides ;
- des échanges d'expériences et l'analyse de situations rencontrées par les participants dans leur environnement de travail ;

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent :

- une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran permettant la diffusion des supports pédagogiques ;
- un support de formation illustré présentant les risques électriques, les zones de voisinage, les symboles d'habilitation et les mesures de prévention applicables aux véhicules et engins ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 5B012XLvhleec-20260802

- des études de cas permettant d'identifier les dangers, les zones à risque et les mesures de prévention adaptées ;
- des démonstrations réalisées par le formateur sur un véhicule, un engin ou un équipement pédagogique représentatif ;
- des exercices pratiques de repérage des composants électriques, de délimitation de la zone de travail et d'application des consignes de sécurité ;
- des mises en situation professionnelles différenciées selon le rôle visé : **BOL Exécutant** ou **BOL Chargé de réparation** ;
- des évaluations formatives, des corrections collectives et des retours individualisés permettant de vérifier progressivement l'acquisition des compétences.

- un véhicule électrique ou hybride, un engin, une maquette ou des équipements pédagogiques représentatifs permettant de repérer les composants et les sources d'énergie électrique ;
- du matériel de balisage, de délimitation et de signalisation de la zone de travail ;
- des équipements, outils et accessoires adaptés aux opérations d'ordre non électrique réalisées dans le cadre du **BOL** ;
- des exemples de documents professionnels : consignes de sécurité, instructions de travail, titres d'habilitation, procédures internes et documents de suivi des opérations ;
- des questionnaires, études de cas, fiches d'exercices, grilles d'observation et supports d'évaluation théorique et pratique. Les moyens matériels sont adaptés aux activités professionnelles des participants et aux symboles d'habilitation visés : **BOL Exécutant** et/ou **BOL Chargé de réparation**.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité des participants est assuré au moyen des éléments suivants :

- recueil des attentes et vérification du positionnement des participants en début de formation ;
- feuilles d'émargement signées par demi-journée par les participants et le formateur ;
- suivi individualisé de la participation, de la progression et de l'acquisition des compétences tout au long de la formation ;
- exercices, échanges, études de situations professionnelles et mises en pratique permettant de contrôler régulièrement la compréhension des consignes ;
- grilles individuelles de suivi et d'évaluation théorique et pratique renseignées par le formateur ;
- remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation individuelle de fin de formation mentionnant les objectifs, la durée et les résultats obtenus ;
- remise à l'employeur d'un avis après formation précisant le ou les symboles d'habilitation recommandés, sous réserve de la réussite aux évaluations ;
- questionnaire de satisfaction complété par les participants à l'issue de la session.

La délivrance du titre d'habilitation **BOL Exécutant et/ou BOL Chargé de réparation** demeure de la responsabilité de l'employeur, après prise en compte de l'avis formulé par le formateur.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé en prévention du risque électrique appliqué aux véhicules et engins, maîtrisant les prescriptions de la norme NF C 18-550 et les compétences associées aux habilitations BOL Exécutant et BOL Chargé de réparation. L'intervenant dispose : d'une expérience professionnelle dans le domaine des véhicules ou engins électriques et hybrides ; de compétences techniques en prévention du risque électrique ; d'une maîtrise des opérations d'ordre non électrique et de leurs limites ; des compétences pédagogiques nécessaires à l'animation des séquences théoriques et pratiques ; de l'expérience requise pour réaliser les évaluations et formuler un avis après formation à destination de l'employeur.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée selon les modalités suivantes :

- évaluation formative tout au long de la formation au moyen de questions orales, d'exercices et de mises en situation ;
- évaluation théorique individuelle à l'aide d'un questionnaire d'au moins **20 questions**, sélectionné aléatoirement parmi plusieurs questionnaires ;
- validation de l'évaluation théorique sous réserve d'obtenir au minimum **70 % de réponses correctes** ;
- évaluation pratique réalisée, après validation de la partie théorique, à partir d'une ou plusieurs situations de travail représentatives des opérations visées ;
- observation de la capacité du participant à identifier les risques électriques, respecter les instructions et les limites du BOL, évoluer dans l'environnement électrique et utiliser son matériel sans compromettre la sécurité ;
- pour le **BOL Chargé de réparation**, évaluation complémentaire de la capacité à préparer l'opération, organiser, délimiter et signaler la zone de travail, faire respecter les consignes et compléter les documents applicables ;
- validation pratique sous réserve de ne commettre **aucune erreur majeure** mettant directement en cause la sécurité des personnes et au maximum **deux erreurs mineures**.

À l'issue de la formation, un avis nominatif précisant les résultats obtenus et le symbole d'habilitation recommandé est remis à l'employeur. La délivrance du titre d'habilitation reste de la responsabilité de l'employeur.

Ces critères reprennent les modalités d'évaluation préconisées par l'INRS pour les formations préparatoires à l'habilitation électrique sur véhicules et engins.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition :
• une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, d'un écran ou d'un vidéoprojecteur et d'une alimentation électrique ;
• un véhicule ou un engin électrique ou hybride représentatif des situations de travail des participants, accessible, immobilisé et mis à disposition dans des conditions de sécurité adaptées aux exercices pratiques ;
• une zone de travail permettant les mises en situation, la délimitation, le balisage et la signalisation autour du véhicule ou de l'engin ;
• les notices du constructeur, consignes de sécurité, procédures internes et documents techniques permettant d'identifier les sources d'énergie, les composants électriques et les opérations autorisées ;
• l'outillage, les équipements de travail et les moyens de balisage habituellement utilisés pour les opérations d'ordre non électrique ;
• les équipements de protection individuelle adaptés aux risques de l'activité et définis par l'évaluation des risques de l'entreprise ;
• la liste des participants, leurs fonctions, les opérations réellement réalisées et le niveau visé : BOL Exécutant et/ou BOL Chargé de réparation.
Le matériel et les équipements mis à disposition doivent être en bon état, conformes aux prescriptions du fabricant et compatibles avec les exercices prévus. Les modalités pratiques sont validées avec EVINCEL avant la formation. Le BOL étant limité aux opérations d'ordre non électrique concourant à la maintenance ou à la réparation du véhicule ou de l'engin, aucun travail sur le circuit électrique ne doit être prévu dans les exercices relevant de cette formation.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité des adaptations nécessaires avec les objectifs pédagogiques, les exercices pratiques et les exigences de sécurité liées aux opérations sur véhicules ou engins.

Les participants sont invités à signaler leurs besoins spécifiques lors de l'inscription afin de permettre :

- l'étude individualisée de la situation avec le référent handicap EVINCEL ;
- l'adaptation des supports, du rythme, des modalités pédagogiques ou des évaluations ;
- l'aménagement des conditions d'accueil et d'accès aux locaux ;
- la mobilisation, si nécessaire, de partenaires ou de dispositifs spécialisés.

Pour les formations réalisées en intra-entreprise, le client veille à l'accessibilité des locaux, de la zone pratique, du véhicule ou de l'engin mis à

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 5B012XLvhlec-20260802

disposition.

Lorsque les adaptations demandées ne permettent pas de garantir la sécurité du participant ou l'acquisition des compétences attendues, une solution alternative ou une orientation vers un organisme adapté pourra être proposée.



Durée

7.00 Heures **1** Jour 4 à 10 participants

Effectif

Durée de mise en pratique : 3.00 Heures



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 5B012XLvhlelec-20260802